



ENVIRONNEMENT ET CONTEXTE DE TRAVAIL

Notre établissement fait partie de l'Université PSL. Située au cœur de Paris, celle-ci fait dialoguer tous les domaines du savoir, de l'innovation et de la création. Classée parmi les 50 premières universités mondiales, elle forme au plus près de la recherche des chercheurs, artistes, ingénieurs, entrepreneurs ou dirigeants conscients de leur responsabilité sociale, individuelle et collective.

STRUCTURE D'ACCUEIL

L'Université Paris Dauphine-PSL est une université sélective et néanmoins soucieuse de la diversité des profils de ses étudiants, un grand établissement qui délivre un enseignement et une recherche de premier plan et qui forme des professionnels de haut niveau, des chercheurs reconnus et des citoyens responsables. Spécialisée dans les Sciences des organisations et de la décision, elle privilégie l'innovation et l'exigence pédagogique ainsi qu'une formation adossée à la recherche exercée au sein de ses 6 laboratoires. Ouverte à l'international, hybride, pluridisciplinaire, elle bénéficie de liens forts avec le milieu socio-économique et d'un fort taux d'insertion professionnelle.

Notre établissement fait partie de l'Université PSL. Située au cœur de Paris, celle-ci fait dialoguer tous les domaines du savoir, de l'innovation et de la création. Classée parmi les 50 premières universités mondiales, elle forme au plus près de la recherche des chercheurs, artistes, ingénieurs, entrepreneurs ou dirigeants conscients de leur responsabilité sociale, individuelle et collective.

MISSIONS

ACTIVITÉS PRINCIPALES

Vos missions au sein de l'Université Paris Dauphine - PSL

Prévenir toutes les altérations de la santé des agents du fait de leur travail ; conseiller l'administration, les agents et leurs représentants dans le domaine du bien-être et de la santé au travail et contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la politique de prévention.

Exercice de médecine préventive pour un établissement de la fonction publique d'état (D.28-5-1982) et pour des personnels de statut contractuel relevant du régime général.

Activités principales :

- Conseiller l'administration et les agents sur l'amélioration de la santé au travail ;
- Conseiller l'administration et les agents sur l'amélioration des conditions de vie au travail, sur l'hygiène générale des locaux ;
- Réaliser auprès des personnels les visites médicales initiales, systématiques et occasionnelles ;
- Recommander des examens complémentaires ;
- Assurer la surveillance médicale particulière des agents en situation de risque en raison de leur état de santé ou de leur exposition à des risques professionnels ou de leur réintégration après congé longue maladie ou longue durée;
- Conseiller la direction des ressources humaines dans sa mission d'intégration des personnels en situation de handicap,
- Conseiller la direction des ressources humaines sur les affectations, et les aménagements de postes nécessaires au retour des agents après un congé long,
- Rédiger le rapport d'activité annuel relatif à la médecine de prévention,
- Intervenir sur l'environnement professionnel dans le cadre du tiers temps et contribuer aux actions de formation à l'hygiène et à la sécurité ;
- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du document unique et à l'élaboration du programme annuel de prévention ;
- Participer aux CHSCT et aux groupes de travail de ces instances
- Impulser la politique de santé au travail auprès du chef d'établissement.

Rattachement

Le poste est placé sous l'autorité de la directrice des ressources humaines en lien fonctionnel avec la responsable du service santé, action sociale, culturelle et handicap.

PROFIL DU CANDIDAT

SAVOIRS ET COMPÉTENCES ATTENDUS

Avez-vous le profil ?

Diplôme de médecine obligatoire

En référence au décret du 7-8-2002 art 2 (JO du 11-8-2002) et au code du travail (Art R4623-2) posséder :

Le diplôme d'Etat de docteur en médecine en possession de l'autorisation d'exercer et d'une des conditions suivantes :

Être titulaire du certificat d'études spéciales médecine du travail ;

Être titulaire du diplôme d'études spécialisées de médecine du travail ;

Avoir été inscrit au tableau de l'ordre comme spécialiste en médecine du travail dans les conditions prévues aux deuxièmes et huitièmes alinéas de l'article 9 de la loi n°91-73 du 18 janvier 1991 ;

Avoir été autorisé, à titre exceptionnel, à poursuivre son exercice en tant que médecin du travail en application de l'article 28 de la loi n°28 de la loi n°98-535 du 1er juillet 1998 ou de l'article 189 de la loi n°2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale ;

Être titulaire d'une capacité en médecine de santé au travail et de prévention des risques professionnels.

Savoir faire

- Travail en équipe
- Sens du relationnel
- Modes de fonctionnement des administrations publiques
- Réglementation en matière d'hygiène et de sécurité
- Droit de la santé
- Droit de la sécurité sociale

Savoir être

- Être réactif
- Savoir écouter et conseiller
- Savoir travailler en équipe

- Savoir faire preuve d'initiative

Informations RH

- **Type de contrat** : Contractuel sous CDD ou CDI ;
- **Rémunération brute** : à négocier suivant profil ;
- **Temps incomplet** : 1 à 2 jours par semaine à définir
- **Localisation du poste** : Paris 75016 – Site : Campus de la porte Dauphine ;
- **Date de prise de poste souhaitée** : mai 2024

DIPLÔME ET EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Bac+6 et plus

NON DISCRIMINATION, OUVERTURE ET TRANSPARENCE

Notre établissement, comme l'ensemble de l'Université PSL, s'engage à soutenir et promouvoir l'égalité, la diversité et l'inclusion au sein de ses communautés. Nous encourageons les candidatures issues de profils variés, que nous veillerons à sélectionner via un processus de recrutement ouvert et transparent.

CONTACT

mvipuufjqp5k@emploi.beetween.com

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération : **De 2000.0 à 3500.0 € (Euros) par mois**

Type de contrat / de poste : **CDD**

Durée du contrat : **12 mois**

Référence
mvipuufjqp

PUBLIÉ LE 22/04/2024

L'Université PSL (Paris Sciences & Lettres)

